

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 12 octobre 2023 Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 12 octobre 2023 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 Délibération n° 43_2023	COURLET Jérémie, DEROBERT Christelle, ETTORI Carole, GIROD Nicolas, TISSOT Béatrice, TROUILLET Marie, REY-GORREZ Sébastien, LEGENDRE Véronique, SIMOES Aline, MORARD André, GEORG Céline, Gaëlle MESSINA, BAUDET Alexandre, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : ETHEVE Yanis, BESSERER Rémi Secrétaire de séance : Sébastien REY-GORREZ

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET EAU M49

Suite à la demande du trésorier de Rumilly d'admettre en non-valeur certaines créances, Monsieur le Maire indique qu'il y lieu d'abonder le chapitre 65 du budget de l'eau qui n'avait pas de prévisions budgétaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil de modifier le budget eau 2023 comme suit :

Section de fonctionnement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 61523 :	- 2 919.50 €		
Article 6541 :	+ 2 919.50 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget eau 2023 ainsi présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET	Le secrétaire de séance, Sébastien REY-GORREZ
---	--	--

